

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° COUR : 500-11-055723-189
N° BUREAU : 185620-017

**DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :**

COUR SUPÉRIEURE
« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LRC 1985,
ch. C-36), en sa version modifiée »

**V.A. INC.,
LOCATION V.A. INC.,
9288-7561 QUÉBEC INC. ET
9001-6346 QUÉBEC INC.,** personnes morales dûment
constituées ayant leur principale place d'affaires située au 600, rue
Louis-Pasteur, dans la ville de Boucherville, dans la province de
Québec, J4B 7Z1;

Ci-après collectivement appelées
les « Compagnies débitrices »

**AVIS D'UNE ORDONNANCE
VISANT UN ARRANGEMENT OU COMPROMIS AVEC LES CRÉANCIERS**

Avis est par les présentes donné qu'une Ordonnance a été rendue le 21 décembre 2018, en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, et que Raymond Chabot inc. agit à titre de Contrôleur aux affaires et aux finances des Compagnies débitrices.

L'Ordonnance initiale est disponible sur le site internet de Raymond Chabot inc. au :

<https://www.raymondchabot.com/dossiers-publics/v-a-inc-et-al/>

Les Compagnies débitrices devront soumettre un plan d'arrangement au plus tard le 21 janvier 2019, ou encore elles devront s'adresser à la Cour pour obtenir un délai additionnel pour soumettre un plan d'arrangement aux créanciers. Les documents pertinents seront disponibles sur le site web identifié plus haut.

Dès que le plan d'arrangement aura été préparé, le Contrôleur fera parvenir un nouvel avis à tous les créanciers.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Philippe Daneau, CPA, CA, CIRP, SAI au 514 954-4638.

Daté à Montréal, ce 21 décembre 2018.

Dominic Deslandes, CPA, CA, CIRP, SAI

Raymond Chabot inc.
Contrôleur

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 879-1385
Télécopieur : 514 878-2100